

AVIS SUR LES RAPPORTS ANNUELS 2011 DES DELEGATAIRES
LPA, VINCI PARK, OMNIPARC, EFFIA
Parcs de stationnement

La CCSPL a pris connaissance de **l'activité générale des 32 parcs de stationnement**, gérés en délégation de service public par 7 délégataires, dont un nouveau délégataire, EFFIA, pour les parcs de Perrache et Villette depuis le 1^{er} janvier 2011.

Si la fréquentation horaire en 2011 a très légèrement augmenté (+1%), elle constate néanmoins une érosion de la fréquentation horaire (-13% depuis 2000) malgré une hausse de l'offre de stationnement (+33% depuis 2001) liée à plusieurs facteurs : la baisse de l'automobilité et du trafic automobile en direction du centre-ville ; l'extension du stationnement payant de surface qui a permis de libérer de la capacité en voirie pour les usages de courte durée et un contrôle renforcé du stationnement ; le phénomène de résidentialisation des parkings.

Concernant l'abonnement « domicile », elle constate le succès de ce type d'abonnement et la forte disparité entre les parcs en matière d'abonnements disponibles. Elle attire l'attention du Grand Lyon sur la situation des places réservées à ce type d'abonnement dont les quotas contractuels sont déjà atteints pour 8 parkings et s'inquiète de la probable saturation de l'offre d'abonnements « domicile » à relativement court terme. Elle souhaite que cette situation soit mieux anticipée dans les prochains contrats.

Enfin, la CCSPL remercie les services du Grand Lyon quant aux précisions transmises sur les réflexions tarifaires en cours. Elle insiste sur la nécessité de dégager l'espace public grâce à des tarifs de parc de stationnement adaptés par rapport au stationnement en voirie.

Concernant **les comptes-rendus techniques et financiers** présentés, elle souhaite que les délégataires se rapprochent du Grand Lyon pour améliorer les conditions d'affichage des tarifs des parkings sur la voirie afin que l'automobiliste soit informé des prix avant de s'engager dans le parking.

Concernant le parc de stationnement Bellecour, elle note la réflexion engagée avec le Grand Lyon et le délégataire pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'aménagement de l'espace laissé libre par l'ex station-service. Elle souhaite être informée des suites données.

Concernant le parc de stationnement des Archives très peu utilisé, elle encourage les services du Grand Lyon à poursuivre leurs travaux avec le délégataire pour améliorer l'accessibilité et la visibilité de ce parc de stationnement.

Concernant les modalités de suivi des contrats auxquelles les délégataires ont répondu favorablement, la commission soutient les actions menées par le Grand Lyon dans ce domaine concourant à l'amélioration des services publics locaux. Elle salue la présentation d'une fiche de synthèse par parc de stationnement et souhaite que ces fiches soient pérennisées.

Enfin, elle attire l'attention des délégataires sur le travail effectué par la Commission Intercommunale d'Accessibilité du Grand Lyon pour améliorer l'accessibilité des parcs de stationnement (signalétique, cheminements, emplacements réservés,...). Elle demande aux délégataires d'intégrer dans leur rapport annuel un compte rendu des actions engagées pour améliorer l'accessibilité de leurs parcs.